

 Direction générale	<b>FICHE DE POSTE</b>	<b>DATE</b> 1 <sup>er</sup> juillet 2020
	<b>Directeur adjoint à la Direction des finances en charge de la facturation des frais de séjour</b>  <b>(Centre hospitalier universitaire de Poitiers et Groupe hospitalier Nord Vienne)</b>	

## 1. Directeur adjoint à la Direction des finances en charge de la facturation des frais de séjour

### CONTEXTE D'EXERCICE :

La Direction des finances est pilotée par un Directeur et un Directeur-adjoint.  
Elle est structurée en 4 pôles animés chacun par un cadre A :

Pôle construction et exécution budgétaires	Pôle contrôle budgétaire et budgets annexes	Pôle facturation des frais de séjour	Service facturier
EPRD Suivi budgétaire Gestion budgétaire Compte financier Fiscalité Investissement-PGFP Gestion de la dette Budget des Ecoles et instituts de formation	Suivi financier des recettes de titre 1 (activité et MIGACs) Certification des comptes Budgets annexes médico-sociaux Gestion des recettes diverses	Facturation des frais de séjour Gestion centrale du contentieux frais de séjour Gestion des régies Cellule mouvements Bureaux des entrées des sites distants (Lusignan, Montmorillon) Suivi financier facturation Réfèrent transports patients	Réception et liquidation centralisées de toutes les factures du CHU (sauf travaux) ; visa.

Les professionnels de la Direction des finances (plus de 80 personnes) se répartissent sur 5 sites : Poitiers, Lusignan, Montmorillon, ainsi que Loudun et Châtelleraut dans le cadre de la Direction commune avec le Groupe hospitalier Nord Vienne.

Le Directeur adjoint participe à la continuité du service, sur l'ensemble des missions de la Direction des finances, au-delà des attributions propres mentionnées ci-après dans la fiche de poste.

### LIAISONS HIERARCHIQUES :

La Directrice générale et la Directrice générale adjointe.

### PRINCIPALES RELATIONS FONCTIONNELLES :

Département de l'information médicale.  
Direction du contrôle de gestion.  
Direction du système d'information.  
Trésorerie.

### PRINCIPALES MISSIONS :

→ **Pilotage de la facturation des frais de séjour :**

Le Directeur adjoint est responsable :

- de l'application par l'établissement des règles de facturation fixées notamment par le Code de la sécurité sociale et le Code de la santé publique ;
- de l'exhaustivité, la qualité et la rapidité de la facturation des frais de séjour, à l'Assurance maladie, aux complémentaires santé, aux patients, aux autres débiteurs institutionnels.

A ce titre :

- Il est en charge de l'**organisation de la fonction admissions-facturation** et assure :
  - le management hiérarchique des professionnels de la Direction des finances en charge des missions centralisées de pilotage de la facturation ;
  - le management en transversal des équipes d'admissions-facturation en fonction dans les pôles du site de Poitiers (animation du réseau, lien avec l'encadrement, diffusion d'informations et procédures, organisation de la formation) ;
  - le management hiérarchique des équipes des bureaux des entrées des sites distants (Montmorillon, Châtellerauld, Loudun).
  
- Il anime et suit **les relations avec l'Assurance maladie et les complémentaires santé en rapport avec les frais de séjour**, ce qui inclut notamment :
  - Le suivi de FIDES ACE et le projet FIDES séjours
  - Le suivi du projet ROC et plus largement de la dématérialisation des relations avec les complémentaires santé
  - Le suivi des contrôles externes de l'Assurance maladie
  - Le suivi de l'activité libérale et activités associées, incluant la préparation des commissions d'activité libérale
  
- Il assure **la prévision et le suivi budgétaire des recettes entrant dans son périmètre fonctionnel** (EPRD, situations budgétaires et anticipations mensuelles, analyse rétrospective)
  
- Il suit la **mission d'audit des comptes par le Commissaire aux comptes** sur les sujets se rapportant à son périmètre fonctionnel.
  
- Il assure la **veille juridique dans son domaine fonctionnel**.
  
- Il veille en lien avec la Direction du système d'information à la **mise en œuvre des évolutions applicatives** nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.
  
- Il produit et diffuse les **indicateurs de pilotage et de suivi** relatifs à son domaine fonctionnel.

→ **Optimisation du recouvrement des frais de séjour :**

Le Directeur adjoint est responsable :

- de la fonction de gestion du contentieux de facturation avec les différents débiteurs
  - du suivi en relation étroite avec le Trésor public du recouvrement des factures de frais de séjour.
- A ce titre, il est en charge :
- de la cellule centrale de gestion du contentieux positionnée au sein de la DAF, et animée par deux cadres

- du fonctionnement des régies de recettes impliquées dans l'encaissement des frais de séjour (inclut l'encadrement du référent transversal régies) ;
- de la mise en œuvre des projets nationaux (programme SIMPHONIE) et locaux (convention avec le Trésor public) relatifs à la fonction recouvrement.

→ **Pilotage de la fonction mouvements :**

Le Directeur adjoint est responsable de la juste application des règles de description du parcours du patient dans l'établissement (codage des entrées, mutations, sorties, transferts, PIEs.). Il est responsable au sein de la Direction des finances des sujets d'identito-vigilance.

- A ce titre, il est en charge de la cellule centrale de gestion du mouvement positionnée au sein de la DAF, et animée par un cadre.

## **2. Autre missions**

Le Directeur adjoint prend part au tour de garde de direction, qui porte sur l'ensemble des sites de la direction commune entre le CHU de Poitiers et le GH Nord Vienne.